



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1902

Autorisation de percevoir une subvention d'investissement de 152 000 euros auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), au titre du fonds du patrimoine, pour l'acquisition par la Ville de Lyon d'un manuscrit sur vélin attribué à Pierre Sala et enluminé par Guillaume II Le Roy vers 1515-25.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1902 - AUTORISATION DE PERCEVOIR UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 152 000 EUROS AUPRES DE L'ETAT (MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION), AU TITRE DU FONDS DU PATRIMOINE, POUR L'ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON D'UN MANUSCRIT SUR VELIN ATTRIBUE A PIERRE SALA ET ENLUMINE PAR GUILLAUME II LE ROY VERS 1515-25. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La librairie Dr. Jörn Günther Rare Books AG (Stalden, Suisse) propose à la vente les *Moraulx dictz des philosophes*, un manuscrit du début du XVI^e siècle, composé par Pierre Sala et enluminé par Guillaume II Le Roy.

La Ville de Lyon est particulièrement intéressée par l'entrée dans les collections de sa bibliothèque de cette œuvre qui s'inscrit dans le mouvement général de la Renaissance et de son développement à Lyon. Pierre Sala (avant 1457-1529) en est une figure éminente. Après avoir séjourné à la cour de France au service de Charles VIII puis de Louis XII, Pierre Sala se retira à Lyon vers 1514 pour se consacrer à l'étude et à l'écriture.

Ecrits entre 1515 et 1525, les *Moraulx dictz des philosophes* s'apparentent à un recueil de maximes, organisé autour de la vie et de la pensée des philosophes grecs classiques. Le manuscrit est d'une composition très soignée. Ecrit sur parchemin, il est orné de vingt miniatures réalisées par un artiste lyonnais, Guillaume II Le Roy qui fut actif de 1485 à 1528. Une seule autre copie de cette œuvre est connue : elle est conservée à la Morgan Library and Museum à New York (MS. M.277).

Ce manuscrit constitue un magnifique témoignage du rayonnement culturel et artistique de Lyon à la Renaissance et compléterait harmonieusement les collections de la Bibliothèque municipale de Lyon qui conserve déjà d'autres œuvres de Sala et de Guillaume II Le Roy. Sa mise en valeur serait aisée, par exemple par le biais de l'exposition programmée à l'automne 2016 sur les débuts du livre imprimé à Lyon ou par sa présentation dans la bibliothèque numérique Numelyo.

Le coût du manuscrit est de 304 000 €.

Le budget prévisionnel est le suivant :

- Ville de Lyon : 90 000 € ;
- Etat : 152 000 € ;
- Région : 30 000 € ;
- Mécénat : 32 000 €.

La part Ville de Lyon est prise sur le budget des acquisitions d'œuvres d'art, avec 50 000 € pris sur le budget habituellement accordé à la bibliothèque sur cette ligne budgétaire (25 000 € sur 2015 dont le refinancement a été demandé sur 2016 et 25 000 € en 2016), et 40 000 € de supplément, accordés pour cette acquisition exceptionnelle sur 2 ans.

Un dossier a été présenté auprès des services du Ministère de la Culture et de la Communication, qui a attribué par arrêté en date du 13 novembre 2015 une subvention de 152 000 € à la Ville de Lyon, au titre du fonds du patrimoine pour l'acquisition de ce manuscrit.

La Région va être sollicitée dans le cadre du Fonds Régional des Acquisitions des Bibliothèques (FRAB) afin de demander une subvention de 30 000 € dédiée à cet achat.

Enfin, les services de la Bml travaillent afin de trouver un mécénat qui pourrait contribuer à financer le solde de cette acquisition.

Au cas où le financement de la Région ou par le mécénat ne pourrait être obtenu, ou serait inférieur au plan prévisionnel, la somme nécessaire serait prise sur le budget ordinaire d'acquisition de la Bml.

Dans ce contexte, il est proposé l'autorisation de percevoir la subvention attribuée par l'Etat d'un montant de 152 000 €.

Vu l'arrêté attributif de subvention de l'Etat en date du 13 novembre 2015 ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'autorisation de percevoir une subvention d'investissement de 152 000 € de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) au titre du fonds du patrimoine, pour l'acquisition par la Ville de Lyon d'un manuscrit sur vélin attribué à Pierre Sala et enluminé par Guillaume II Le Roy vers 1515-25, est approuvée.

2. La recette sera inscrite au titre de l'exercice 2015 sur le programme OEUVREAC, opération ON2, nature 1321, fonction 321, ligne de crédit 48292.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN